

Comment refuser des candidats méritants ?

Que penser de l'obligation faite aux futurs professeurs de mathématiques de maîtriser une langue étrangère pour pouvoir se présenter au CAPES de mathématiques ?

A partir de la session 2011, deux nouvelles qualifications sont exigées par le législateur pour pouvoir être nommé comme stagiaire après une réussite au CAPES externe : les CLES2 (certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur de niveau 2) et le C2i2e (certificat informatique et internet de niveau 2 enseignant). Si le guide du concours informe clairement les candidats de ces deux nouveaux obstacles placés sur le parcours, on ne trouve⁷ que la réponse suivante à la question « Où obtenir le C2i2e ? » :

« Seules les universités certificatrices sont autorisées à délivrer ce certificat et toutes les universités certificatrices proposent des formations au C2i2e. Ces formations visent des publics précis et selon votre profil, vous serez amené à choisir l'une ou l'autre de ces universités. Pour connaître l'université qui peut vous prendre en charge, vous devez prendre contact avec les correspondants des universités qui vous conviennent le mieux. »

On apprend ensuite que « l'inscription à la certification C2i2e fait l'objet d'une démarche personnelle du candidat », et l'on prend connaissance d'une liste d'universités censées faire passer cet examen. Le candidat libre et celui qui a obtenu ses diplômes avant 2011 est averti : il devra se débrouiller seul pour trouver qui pourra lui faire passer ces épreuves et comment s'y préparer.

Le nombre de méls inquiets que j'ai reçus par l'intermédiaire de mon site internet MégaMaths m'a fait mesurer combien ces nouvelles épreuves constituent une catastrophe pour les candidats libres et les

⁷ Sur le site officiel du C2i en <http://www.c2i.education.fr/> le 26 janvier 2012.

diplômés d'avant 2011, ou ceux qui ont obtenu un master dans une université qui ne propose pas ces CLES2 ou C2i2e. Voici ce qu'écrivait une candidate au CAPES 2012 :

« (...) je suis fière de vous annoncer que je suis admissible à l'oral, par contre mon problème c'est le C2i2e. A Versailles ils ne prennent que les inscrits en M2, et j'ai essayé de voir si le CNED délivrait cette certification, mais on m'a dit qu'il fallait un « professeur d'université » pour le valider. Auriez-vous une solution ? Personne n'arrive à me renseigner ici, et j'ai un peu l'impression d'être une balle de flipper (...) »

Et voici ce que dit une autre candidate qui vient d'apprendre qu'elle est admissible :

« Bonsoir, je reviens vers vous ce soir pour vous faire part d'un léger désarroi. Je m'étais informée récemment que l'IUFM de Lorraine, ma région, organisait pour les étudiants en candidats libres une certification mais réservée aux candidats admissibles des concours. Ainsi, ayant attendu les résultats je m'en vais aujourd'hui prendre les dispositions nécessaires : les inscriptions sont fermées cette année ! Malheureusement je n'ai pas trois enfants mais deux⁸, ce qui fait sans doute que je m'en sors moins bien avec les TICE, bien que comme contractuelle de l'éducation nationale avec 5 classes et 4 niveaux dont 3 en lycée, j'utilise très souvent ces nouveaux médias. Est-ce que cela veut dire que le concours me passe sous le nez ? Pour l'anglais je vais faire valoir mes crédits ECTS obtenus les années précédentes à la faculté. J'ai envoyé une requête au médiateur de l'académie. Pensez-vous que d'autres candidats soient dans ma situation ? En cas de réussite à l'oral, va-t-on nous permettre de passer cette certification pendant l'année de stage comme cela a été le cas l'année passée ? »

⁸ De façon étrange, les mères et pères d'au moins trois enfants et les sportifs de haut niveau sont dispensés de fournir quoi que ce soit pour s'inscrire au CAPES. Ils n'ont pas besoin d'attester d'une formation quelconque à l'université, ni d'une maîtrise des TICE, ni d'une quelconque connaissance en langues vivantes étrangères. A ce jour personne n'a encore compris pourquoi...

J'ai aussi reçu des méls de personnes qui possédaient tous les diplômes requis en mathématiques, mais qui travaillaient à l'étranger pour suivre leurs conjoints, et se posaient la question de savoir s'ils pouvaient préparer le CAPES de là-bas. Souvent cette obligation d'obtention d'un C2i2e et d'un CLES2 leur faisait changer d'avis, leur montraient qu'ils ne pouvaient plus envisager cette voie simplement parce qu'il est difficile de savoir comment se préparer et présenter ces certifications à l'extérieur du territoire national. Voilà comment on perd des candidats.

Une correspondante apprend son admissibilité au CAPES 2012 et s'inquiète des nouvelles certifications demandées. Elle se renseigne et finit par s'apercevoir que de nouveaux frais sont à engager pour passer le C2i2e. La lettre qu'elle m'a envoyée montre l'état d'esprit dans lequel on prépare le concours aujourd'hui, bien loin de toute considération mathématique :

« Je cherche toujours à passer le C2i2e. J'ai trouvé un DU (diplôme universitaire) dans l'académie de (...), où l'on pourrait peut-être m'accepter. Mais il y en a pour 450 € d'inscription universitaire, dont 200 € de sécurité sociale étudiante, plus toujours ces 100 € de droit pour passer l'examen.

Comment cela peut-il être possible ? J'habite encore chez mes parents. Je travaille dans un établissement privé (...) où j'ai un mi-temps. Je ne travaille que six heures par semaine et touche 321 € par mois. Mes parents me paieraient bien la formation, mais là n'est pas le problème. Comment est-il possible que les frais d'inscription aux épreuves du CAPES soient de 5 € et que l'on doive déboursier plus de 500 € pour passer le c2i2e ? C'est un véritable scandale ! Je suis tellement désabusée que je compte m'arrêter et lâcher le concours. Je trouve ça tout simplement dégueulasse ! »

Cette lettre était accompagnée de la réponse qu'elle a reçue lui enjoignant de s'inscrire dans une nouvelle formation :

« Objet : inscription en DU - (...) Suite à votre demande, une solution pourrait être envisagée pour vous permettre de profiter

des formations du CIP (centre d'innovation pédagogique) et d'obtenir la certification du C2i2e qui consiste à vous inscrire à un diplôme d'Université DU métiers de l'enseignement et de la formation.

Si vous êtes intéressée, vous devez remplir de toute urgence une demande d'inscription (...) qui sera soumise à l'avis du directeur de l'UFR des sciences. (...) »

J'avais entendu parler de ces 100 € à déboursier pour se présenter à l'examen du C2i2e, et d'une somme comparable pour le CLES2, mais je n'avais pas réalisé que les formations à ces certifications seraient payantes. Les investissements consentis pour se hisser au niveau master et obtenir la maîtrise de sa discipline sont déjà conséquents, et à la charge des étudiants et de leurs parents. Pourquoi rajouter des obstacles ? Allons plus loin : la communauté ne devrait-elle pas prendre en charge la formation de ses futurs enseignants ? Pourquoi est-il maintenant utopique d'imaginer un système de pré-recrutement comme il en existait dans le passé avec les IPES, qui pré-recrutait des étudiants sur concours dès la fin de la première année de faculté pour les accompagner dans leurs études en leur donnant le statut d'élèves-professeurs rémunérés⁹ ?

Cette inflation d'épreuves m'apparaît seulement comme l'aboutissement d'un train de réformes inutiles inventées au jour le jour pour suivre les fantasmes à la mode. La mode est à la communication (même si celle-ci s'effectue sans échange de contenu) et aux langues (pour communiquer avec ceux qui ne parlent pas comme vous), donc imposons de nouvelles contraintes pour toutes les disciplines enseignées dans le secondaire !

A partir d'aujourd'hui, engager un enseignant de mathématiques qui possède parfaitement son sujet, raisonne bien, s'exprime et rédige bien en français, montre des capacités d'écoute, et désire amener ses élèves sur le chemin de la réussite, ne suffit pas : on lui demandera de maîtri-

⁹ Avec l'obligation de rester 10 ans dans l'éducation nationale après l'obtention du CAPES, ou de rembourser ses études. En leur temps, ces IPES ont permis une véritable ascension sociale à de nombreux étudiants sérieux et motivés tout en permettant un recrutement de qualité.

ser une autre langue ! Les TICE envahissent toutes les professions, et les deux épreuves orales du CAPES obligent les candidats à utiliser un vidéoprojecteur et des logiciels dans le cadre de leur discipline (traitement de texte, grapheur, tableur, calcul formel, géométrie dynamique, etc.). Cela ne suffit pas ! Il faudra qu'ils présentent une certification presse boutons C2i2e.

Est-il raisonnable de s'interdire d'engager un enseignant de mathématiques sous prétexte qu'il ne parle pas l'anglais de façon courante ? Où est le progrès de savoir que nos enfants auront un professeur de maths polyglotte ? Que dire de la défense de la langue française ? A insister pour que l'on devienne tous bilingues il ne faudra pas s'étonner si l'on s'aperçoit plus tard que l'on peut laisser tomber une langue sur deux, et ne retenir que la plus utile. Laquelle ?¹⁰

Pourquoi ne pas aller plus loin et faire plaisir à tous les lobbies ? D'autres bonnes idées¹¹ consistent à demander d'avoir un permis de conduire valide, de détenir une attestation de maître-nageur-sauveteur, ainsi qu'une attestation de spécialiste des premiers secours, de passer avec succès un examen de psychanalyse qui attestera que l'on recrute un « maître patenté en interprétations », ou encore d'exiger de fournir une attestation d'une ONG certifiant que l'on a bien donné cette année pour la cause des bébés marsouins.

Il y a aussi l'invention du zéro éliminatoire pour chaque épreuve du nouveau concours, et en particulier pour la nouvelle épreuve « de moralité » intitulée « Agir en fonctionnaire de manière éthique et responsable » qui vient encombrer les oraux dès la session 2011. Cette épreuve et ce zéro éliminatoire permettront de formater la pensée unique chez les nouvelles recrues. Ces changements sont toujours présentés comme des progrès, même s'ils aboutissent à interdire

¹⁰ Il m'est savoureux de rappeler ici l'une des réflexions du rapport de la Commission canadienne Laurendeau-Dunton, dite commission « bilinguisme et biculturalisme », réunie en 1963 pour réfléchir sur les mesures à prendre pour sauvegarder l'apport des groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada : « Si chacun devient complètement bilingue dans un pays bilingue, l'une des langues sera superflue ». Autant dire qu'elle disparaîtra.

¹¹ Certaines sont déjà en application dans le professorat des écoles, je vous laisse deviner lesquelles.

l'accès à la profession à de nombreuses personnes valables et méritantes, mais non formatées de la manière que l'on veut.

En mathématiques, on apprend à réfléchir et à tout remettre en question si cela est nécessaire. S'entraîner à aiguiser son esprit critique est un des objectifs des apprentissages dans les matières scientifiques. Pour mieux comprendre une situation en mathématiques, il est d'usage de « pousser les paramètres aux extrêmes » en imaginant des conditions volontairement exagérées d'application des contraintes. Cela permet par exemple d'imaginer ce que devient une ellipse quand le rapport entre son petit axe et son grand axe tend vers 0, ou d'imaginer ce que représentent deux séries statistiques dont le coefficient de corrélation linéaire est 0 ou 1.

Imaginons donc devant un excellent candidat en maths, fort en logique, qui raisonne parfaitement et connaît le programme de mathématiques des cinq premières années de faculté sur le bout des doigts. En outre, imaginons que ce candidat rédige à la perfection et s'exprime excellemment dans la langue de Molière. Supposons-le aussi capable de répéter des explications pendant des heures sans s'énerver, et de modifier celles-ci pour découvrir le levier qui permettra à ses élèves de comprendre ce qu'ils doivent apprendre. Ce candidat donne d'ailleurs de nombreux cours particuliers depuis des années pour payer ses études depuis son entrée à la faculté, il y a cinq ans. Eh bien, ce candidat n'a jamais passé l'examen du CLES2 et se débrouille mal en anglais. Il ne pourra donc JAMAIS enseigner les mathématiques à nos enfants. Cela est-il raisonnable ?

Devant la chute vertigineuse des candidats aux concours, le ministère est heureusement revenu en catimini en novembre 2011 sur cette certification en langues qui devrait être maintenant normalement acquise par tous les étudiants qui auront suivi des cours en langues durant leurs masters, donc par tous puisqu'il semble que ces cours sont obligatoires dans tous les masters depuis belle lurette¹².

¹² Un candidat « dont le parcours de formation fait apparaître l'obtention de crédits ECTS (european credits transfer system) en langue vivante étrangère validés par un établissement d'enseignement supérieur peut être considéré comme justifiant de la certification en langue », si ces ECTS n'ont pas été obtenus à la suite d'un enseignement réservé aux débutants.

Pourquoi donc tout ce remue-ménage ? Demandez un master et arrêtons-là !

Le plus triste, c'est que cette information a été bien mal diffusée et entretien l'angoisse chez les candidats qui ne savent pas exactement ce qui sera ou non validé. Cette information pourtant primordiale s'est glissée seulement sur une page de Questions/Réponses du site SIAC du ministère. Pourquoi opérer ainsi en catimini et ne pas avoir publié un arrêté dans le bulletin officiel ? Pour que l'on évite de s'apercevoir que cette réforme a été ni suffisamment pensée, ni suffisamment préparée, mais rapidement mise en application sans se soucier des conséquences ?

Les avertissements n'ont pourtant pas manqués, comme ceux de la SMF (société mathématiques de France) dans un rapport paru en avril 2011 :

« La conservation en l'état de l'exigence du CLES2 accentuerait encore nettement la chute des effectifs de candidats à tous les concours de recrutement de professeurs pour la session 2012. »
(Girardin)

Et il a bien fallu devoir assouplir une mesure stupide et irréfléchie.

Au point où nous avons été, je ne comprends toujours pas pourquoi l'on ne demande pas une sorte de réciprocité : pourquoi l'on ne décréterait pas dès aujourd'hui qu'un enseignant de langue a besoin de savoir raisonner correctement et posséder un minimum de savoirs dans le domaine scientifique pour pouvoir enseigner. L'idée tout à fait originale que je propose est d'imposer une nouvelle épreuve de mathématiques à tous les candidats au CAPES de langues vivantes ! Cela constituerait, à n'en pas douter, une belle avancée dans le recrutement des professeurs de langues¹³.

Que de tracasseries a-t-on inventé pour nos candidats au professorat ! Pour eux, et spécialement en mathématiques, la solution est sans doute de

¹³ Je me sens l'âme d'un réformateur !

laisser tomber et d'aller gagner de l'argent dans les finances. Là, au moins, les mathématiques sont plus « rentables » :

« Boris est un fou d'algèbre. Bac S avec mention en poche, ce gamin de banlieue n'a pas osé présenter son dossier pour faire math sup, il s'est inscrit en licence de sciences et technologies à la Sorbonne. Jusqu'à l'année dernière, le matheux avait envisagé de transmettre sa passion pour les chiffres à de plus jeunes, la réalité économique l'a rattrapé. Il dit aujourd'hui qu'il ne se voit pas s'engager encore deux ans de plus dans des études pour préparer le CAPES de maths. Il préfère tout reprendre de zéro, rejoindre une prépa HEC pour « se lancer dans la finance », là où il est sûr, dit-il, de « gagner vite de l'argent ». « J'ai longtemps voulu faire prof, mais j'ai pris conscience de la réalité du métier en parlant avec de jeunes enseignants. Mal payés, mal considérés... Non, aujourd'hui, c'est tout sauf prof ! » » (Fleury, 2012)